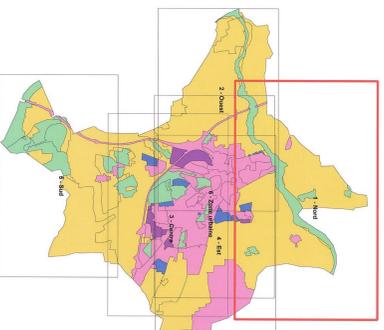


# REIMSOUX PLU PLANLOCAL D'URBANISME d'Orange

## 5.b ZONAGE - Planche Nord

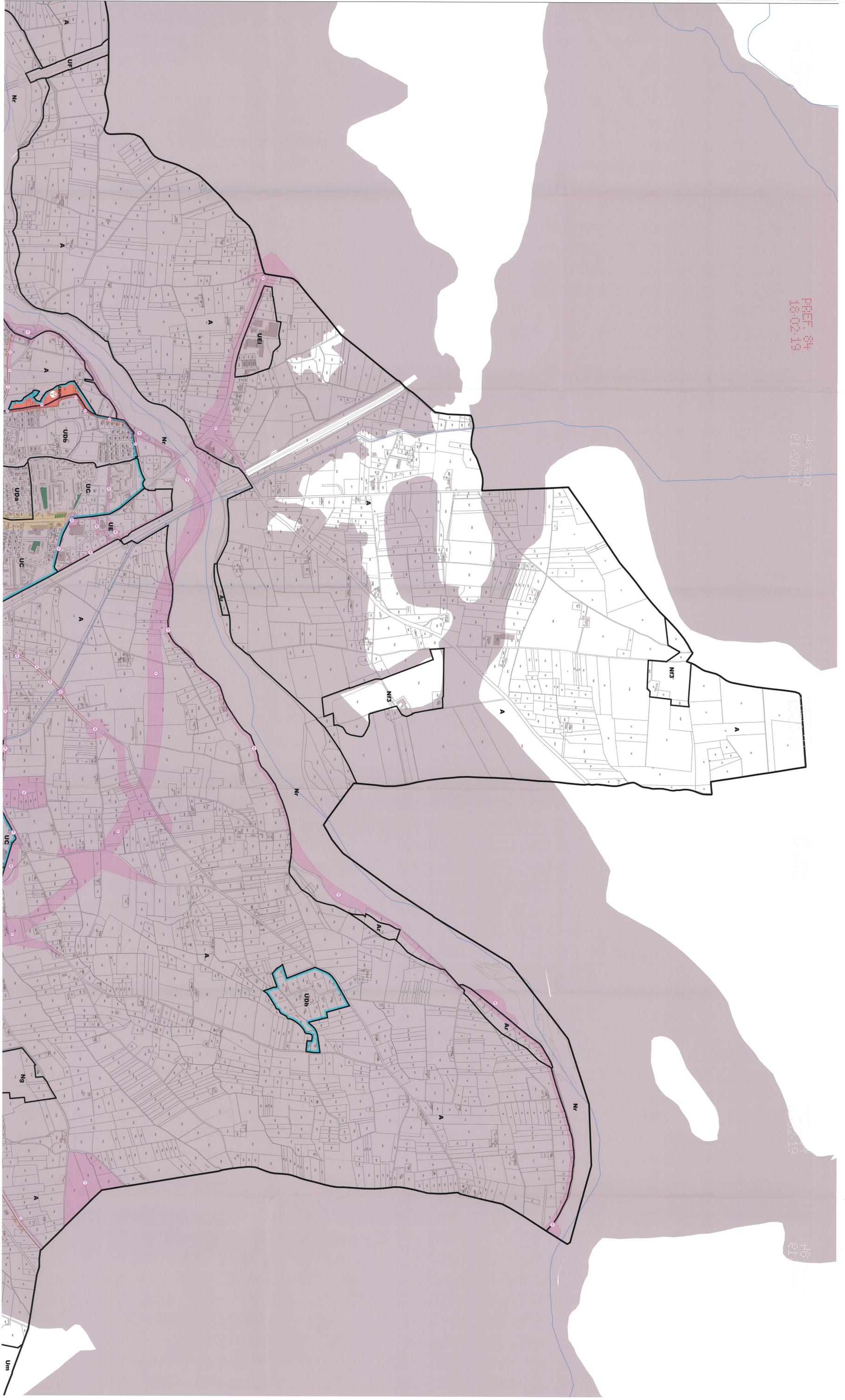
1 / 5 000 ème

Révision du PLU présentée le 30 avril 2015  
 PLU arrêté le 27 octobre 2012  
 PLU approuvé le 15 février 2019



**Légende :**

	<b>UA</b>	Nom de zone
	Limite de zone	
	Limite communale	
	Réseau hydrographique	
	Emplacements réservés	
	Voie publique à créer/élargir	
	Emplacement réservé de mixité sociale	(Au titre de l'article L.151-10 du code de l'urbanisme)
	Secteur de mixité sociale	(Au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)
	Périphérie de long duquel est imposé une mixité des destinations	(Au titre de l'article R.151-74 du code de l'urbanisme)
	Espaces Boisés Classés	
	Adieux remarquables	(Au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Espaces verts à conserver	(Au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Espaces libres en cœur d'îlot	(Au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Alignements d'arbres existants	(Au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Hôtels existants	(Au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
	Patrimoine bâti à protéger	(Au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Ligne à la long duquel doit être préservé ou développé la diversité commerciale	(Au titre de l'article R.151-74 du code de l'urbanisme)
	OAP de secteurs d'aménagement	(Au titre de l'article R.151-74 du code de l'urbanisme)
	OAP sectoriels	(Au titre de l'article R.151-74 du code de l'urbanisme)
	Emprises constructibles maximales	
	Emprise des PPI	



PDF 04  
16.02.19

04.07.19

04.07.19

04.07.19

04.07.19

04.07.19